	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26012
---	--	----------------------------

SEANCE du : **2 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Demande de subvention : accompagnement par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour la création d'une cour Oasis à l'école Louis Gazeau de Saint-Porchaire

Dossier présenté par Jean-François MOREAU.

Le programme Action Cœur de Ville s'est étendu aux entrées de villes en 2023, cela a permis la réalisation d'une étude par O+ Urbanistes, sur les boulevards de Nantes et Thouars, ainsi que leurs abords.

A la suite de cette étude, des améliorations sont envisagées dans le bourg de Saint-Porchaire, sur le boulevard à proximité et dans la cour d'école, par la mise en œuvre d'une cour Oasis.

Les Cours Oasis sont des espaces verts réaménagés dans les cours de récréation des écoles, visant à offrir un environnement plus naturel et pédagogique pour les enfants. Contrairement aux cours traditionnelles, souvent asphaltées et dépourvues de végétation, les Cours Oasis intègrent des éléments de la nature pour créer des lieux de détente, de jeu et d'apprentissage. Ces espaces sont conçus pour favoriser la biodiversité, offrir des microclimats agréables et encourager de nouvelles activités pédagogiques et sportives en plein air.


La réalisation de cette cour fera l'objet d'un accompagnement par le CPIE, le SCAPE et SITEA à partir de la rentrée 2026 et prendra la forme d'un projet pédagogique global qui permettra de co-créer un nouvel espace pour les élèves.

Le montant total de ce projet s'élève à 21 975 € HT. La municipalité va solliciter une aide en ingénierie de 25 % au titre du Fonds Vert 2026 (5 493 €) et de 60 % (13 185€) à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_012-DE
 Date de télétransmission : 06/02/2026
 Date de réception préfecture : 06/02/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à déposer des demandes de subventions au titre du Fonds Vert et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260206-DG_DEL_2026_012-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026